

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du vendredi 21 février 2020

Délibération N° 2020-02-04

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative

27 FEV. 2020

ARRIVÉE

8

Nombre de délégués : En exercice : 16 Délégués présents : 9 Suppléants (avec voix) : 0 Pouvoirs : 1 Titulaires excusés : 1 Titulaires absents : 6 Votes exprimés : 9	L'an deux mille vingt Le vingt-et-un février à dix-huit heures trente minutes Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil Municipal de Bassy, sous la présidence de Monsieur Christian BUNZ Date de convocation et d'affichage : 14 février 2020
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER, Monsieur Jean-Louis VUICHARD. Délégués suppléants : ▪ Avec voix : DELEGUES EXCUSES : Monsieur Sylvain BLONDON (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ), DELEGUES ABSENTS : Monsieur Frank GIBONI, Monsieur Jean DOUE, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Henri CHAUMONTET.	

OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET : TECHNICIEN-NE « OBSERVATOIRES ET GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU » (CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX)

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2°,

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

Le Président présente le contexte et propose à l'assemblée délibérante :

Motif du recrutement :

Lors du Comité Syndical du 13 février 2020, le planning d'activité de la structure pour l'année en cours a été présentée. Pour répondre à la volonté des élus à savoir retisser des liens plus étroits entre le Syndicat et les élus du territoire, les EPCI et les partenaires techniques et institutionnels (des éléments de bilan issus de l'étude « bilan, évaluation du Contrat de Rivières 2014-2019 ») et dans la perspective à court terme d'évolution du Syndicat de Rivières des Usses vers une structure labellisée de type Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), il convient de modifier le contenu du poste permanent de chargé-e de mission.

Pour rappel, le poste de chargé-e de mission était composé de missions techniques (portage, animation et coordination du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, sensibilisation dans les écoles etc.) et de missions de pilotage de la structure (définition et pilotage de stratégie globale de la structure, organisation et animation des instances décisionnelles, management de l'équipe etc.).

Compte tenu du plan de charge pour l'année 2020 et dans la perspective du contenu du programme pluriannuel 2021-2026, il est proposé de dissocier sur le poste de chargé-e les dossiers techniques, des missions de pilotage de la structure.

Dans ce contexte, le Président propose la création d'un poste permanent à temps complet du cadre des emplois des Techniciens Territoriaux de la catégorie B dont les fonctions sont présentées ci-après. La permanence du poste se justifie par le type de missions de caractère durable que le technicien remplira.

Le Président précise par ailleurs que les missions rattachées à ce poste sont éligibles aux subventions de publiques, notamment celles de l'Agence de l'eau (détail fourni en séance).

Nature de la fonction : Technicien-ne « observatoires et gestion quantitative de la ressource en eau ».

Cadre d'emploi : cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Grade : technicien, technicien principal 1ere classe, technicien principal 2eme classe

Motif et missions :

Coordination du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) :

Animation de la démarche territoriale :

- Animer, suivre les projets inscrits au PGRE en lien avec les maîtres d'ouvrages (collectivités), les services de l'Etat (DDT, Agence de l'eau),
- Animation, organisation des comités technique et décisionnel du PGRE,
- Répondre à l'appel à projets « économie d'eau de l'Agence de l'Eau » et suivre les actions.

Observatoire des débits et des prélèvements :

- Coordination de l'étude observatoire des usages pour le suivi des prélèvements sur la ressource et des débits visant la création d'une base de données aidant à la prise de décision des élus et des services de l'Etat
- Suivi des débits des cours d'eau en période d'étiage,
- Participation au comité sécheresse, transmission des informations de situation des débits auprès des services de l'Etat.

Schéma territorial pour l'économie et la ressource en eau sur le bassin versant des Ussets.

- Suivi des 17 diagnostics eau potable en cours,
- Suivi du schéma directeur d'eau potable de la CC Ussets et Rhône (en lien avec la responsable du Syndicat de Rivières)
- Suivi du schéma territorial pour l'économie et la ressource en eau sur le bassin versant des Ussets (en lien avec la responsable du Syndicat de Rivières)

Coordination des observatoires des cours d'eau :

SUIVI DES DIFFERENTS OBSERVATOIRES DEJA EN COURS :

-coordonner en lien avec les partenaires techniques et financiers des études de températures et de peuplements piscicoles

MISE EN ŒUVRE DE L'OBSERVATOIRE QUALITE :

-lancement de l'étude suite à la sélection du prestataire

-coordonner et assurer la mission en tant que maître d'ouvrage en lien avec les partenaires financiers



Participation aux missions transversales de la collectivité :

- recherche de financements / appel à projets, suivi financier, administratif et des subventions etc...

-réunion d'équipe, contenu technique en vue des assemblées délibérante, contribution aux documents de communication, soutien aux actions des collègues, participation à des évènements locaux,

Niveau de recrutement / expérience : minimum BAC +2 avec une spécialité dans le domaine de l'environnement / rivières / grand cycle de l'eau. Expérience minimum 3 ans souhaitée.

Rémunération : selon expérience et selon la grille de la fonction publique territoriale filière TECHNIQUE catégorie B.

Sur le rapport de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le **Comité Syndical à l'unanimité :**

- **DECIDE** la création d'un emploi de Technicien-ne « observatoires et gestion quantitative de la ressource en eau » qui pourra être pourvu à compter du 25 mars 2020 (en raison de du risque potentiel de rupture de la continuité de service dont les motifs ont été exposés ci-dessus) dans les **grades de technicien, technicien principal 1ere classe, technicien principal 2eme classe**, relevant de la **catégorie B à temps complet** pour 35 heures pour exercer les missions suivantes :

- Coordination du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE),
- Coordination des observatoires des cours d'eau,
- Participation aux missions transversales de la collectivité.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

L'agent devra donc justifier au minimum BAC +2 avec une spécialité dans le domaine de l'environnement / rivières / grand cycle de l'eau. Expérience minimum de 3 ans et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et percevra le supplément familial de traitement, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Pour le financement de ce poste, le S.M.E.C.R.U sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Préfecture d'Annecy
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian BUNZ**



27 FEV. 2020

ARRIVÉE

8

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

ETAT DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

AU 21 février 2020

EMPLOIS							EFFECTIFS			
DATE DE DELIBERATION PORTANT CREATION	N° DELIBERATION	PERMANENT / NON PERMANENT	LIBELLE FONCTION OU POSTE OU EMPLOI	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL	FILIERE	CATEGORIE	LIBELLE DU OU DES GRADES POSSIBLES POUR LE POSTE	GRADE DE L'AGENT QUI OCCUPE LE POSTE	SON STATUT	SA POSITION
29/04/2009	2009-04-01	Permanent	Chargé de mission	35h	Techn	A	Ingénieur Territorial	Ingénieur	Non tit.	En activité
24/10/2014	2014-10-01	Permanent	Assistante de gestion	35h	Adm	C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif territorial	Titulaire	En activité
08/02/2018	2018-02-01	Permanent	Technicien de rivières	35h	Techn	B	Technicien Territorial	Technicien	Non tit.	En activité
06/12/2018	2018-12-01	Permanent	Chargé de projets (Technicien zones humides)	35h	Techn	B	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	Stagiaire	En activité
06/12/2018	2018-12-04	Non permanent	Renfort 2019	35h	Techn	B	Technicien Territorial	Technicien	Non tit	En activité
21/02/2020	2020-02-04	Permanent	Technicien « observatoires et gestion quantitative de la ressource en eau »	35h	Techn	B	Technicien, Technicien principal 1 ^{ere} classe, Technicien Principal 2 ^{eme} classe	Poste à pourvoir à compter du 25 mars 2020		
21/02/2020	2020-02-05	Permanent	Technicien « CTENS Plateau des Bornes, animation/concertation/communication territoriales »	35h	Techn	B	Technicien, Technicien principal 1 ^{ere} classe, Technicien Principal 2 ^{eme} classe	Poste à pourvoir à compter du 1 ^{er} avril 2020		

